

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT  
AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE GERE PAR RET  
POUR UNE INSTALLATION DE BORNE DE RECHARGE DE VEHICULES  
ELECTRIQUES.**



8 Voie Eugène Fournier-Bidoz  
BP 30  
74230 – THÔNES  
☎ 04 50 32 17 17

Création : Octobre 2023 V.1

Version : Octobre 2023 V.1

Nombre de pages : 8

FOR-TECH-66 Demande racc IRVE

- **Détail de la dernière mise à jour :**
  - Création du document

- **Résumé :**

Ce document est à utiliser pour une demande de raccordement de bornes de recharge de véhicules électriques au Réseau Public de Distribution géré par RET.

Ce document fait partie des éléments constitutifs du dossier de demande de raccordement.

**Le dimensionnement des ouvrages électriques sera déterminé sur la base des éléments déclarés par le Demandeur.**

Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans...) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

Afin de permettre un traitement efficace du dossier, il est préférable de nous faire parvenir toutes les pièces sur un support informatisé (*photos numériques, numérisation de document papier etc...*) et ce, par e-mail à l'adresse électronique [guichet-raccordement@ret.fr](mailto:guichet-raccordement@ret.fr).

Les champs obligatoires sont identifiés par un astérisque \*.

Néanmoins, n'hésitez pas à compléter un maximum de champs pour faciliter la compréhension et le traitement de votre demande.

## GUIDE POUR REALISER UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT DEFINITIVE

### **ETAPE 1 : Emission de la demande :**

Envoi du formulaire pour une demande de raccordement. Le formulaire comprend les pièces jointes énumérées dans l'encadré ci-dessous. Si le formulaire n'est pas complet et précis, il ne pourra pas être traité par les services.

Dès le dossier considéré comme complet, un accusé de réception vous sera envoyé en vous indiquant qu'un chargé d'affaires sera affecté à votre dossier.

**!/ AUCUN DEVIS NE SERA REALISE DE TYPE "CHIFFRAGE" POUR JUSTIFIER UN FUTUR PROJET, LA RET NE REALISE PAS D'ETUDE EXPLORATOIRE.**

Pour nous permettre d'établir une Proposition Technique et Financière (PTF) pour votre raccordement électrique, nous vous remercions de nous retourner le présent formulaire dûment complété (*éventuellement avec l'aide de votre installateur électricien*), **accompagné obligatoirement** :

- **Un plan de masse du (des) parking(s) précisant l'emplacement souhaité du (des) points de livraison** (Si vous ne savez pas positionner le(s) point(s) de livraison, merci de transmettre, à minima un plan de parking)
- Le cas échéant, **compléter le mandat de représentation en page 5 du formulaire**
- Le cas échéant, **l'attestation de TVA à taux réduit**. Les travaux d'amélioration de la qualité énergétique (notamment l'installation de bornes de recharge) dans un bâtiment construit il y a plus de 2 ans sont éligibles à un taux de TVA réduit. Pour en bénéficier, merci de nous transmettre l'attestation de TVA à taux réduit (formulaire CERFA 1300 ou CERFA 1301 disponibles sur internet).
- **Tout autre document permettant de comprendre votre projet** (plan cadastral, photos, plan de situation, ...) N'hésitez pas à nous transmettre les documents en votre possession qui nous permettent de mieux comprendre votre projet.

**SI L'UN DES DOCUMENTS OU L'UNE DES INFORMATIONS VENAIENT A MANQUER, LA DEMANDE NE POURRA ÊTRE RECEVABLE.**

Merci d'adresser l'ensemble des documents à l'adresse suivante :

**REGIE D'ELECTRICITE DE THONES  
SERVICE RACCORDEMENT  
8 VOIE EUGENE FOURNIER-BIDOZ – BP 30  
74230 – THONES**

Ou par courrier électronique à : [guichet-raccordement@ret.fr](mailto:guichet-raccordement@ret.fr)

### **ETAPE 2 : Réception d'une Proposition Technique et Financière** (*devis accompagné des conditions particulières*).

La Proposition Technique et Financière (PTF) est établie après la réalisation d'une visite terrain par le chargé d'affaires, afin que celui-ci réalise son étude technique et électrique ainsi que l'analyse et l'application des textes juridiques en vigueur (*notamment le Code de l'énergie et autres prescriptions réglementaires*).

Le délai réglementaire de réalisation et d'envoi de la PTF débute à partir de la date de complétude du dossier (*accusé de réception envoyé par mail*).

Le délai de réalisation de la PTF est de **maximum de 6 semaines lorsqu'il y a une extension de réseau BT**.

Le délai de validité de la PTF est de 3 mois, celle-ci détaille les travaux à la charge de la RET et ceux à la charge du demandeur.

### **ETAPE 3 : Réalisation des travaux.**

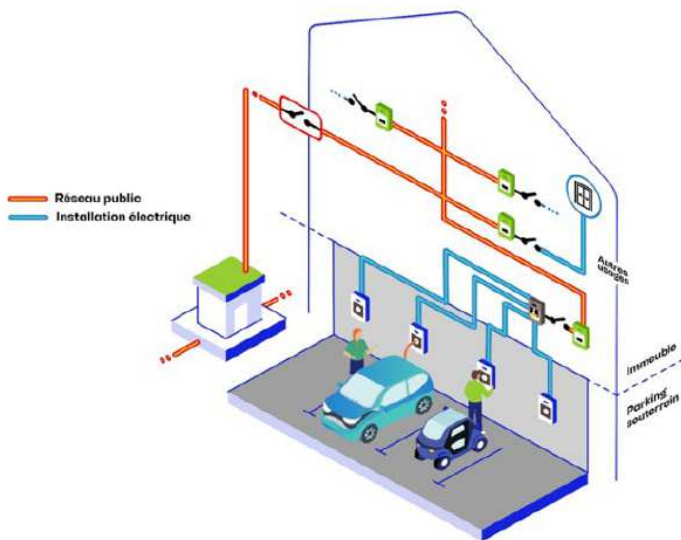
Après paiement du solde des travaux, acceptation du devis et des conditions particulières éventuelles, réception de l'ensemble des documents demandés (Consuel, AAT, Fiche souscription choix acheminement), les travaux peuvent être programmés par la RET.

## GUIDE SOLUTION RACCORDEMENT IRVE COLLECTIF

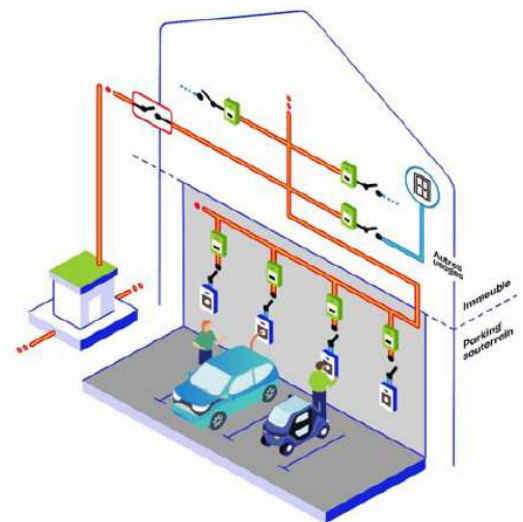
Pour permettre l'accélération de la mobilité électrique en France, la loi n° 2021-1104 dite « Climat & Résilience » du 22 août 2021 a confié aux gestionnaires de réseau de distribution (GRD) la mission d'accompagner l'équipement des parkings des immeubles résidentiels en Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE). Cette loi a mis en place des **dispositifs d'avance de financement** pour ces deux solutions, qui permettent à la copropriété d'avoir un **reste à charge nul**. Seuls les utilisateurs remboursent au fil de l'eau les frais avancés.

Pour rappel, un GRD accompagne deux solutions collectives pour l'installation d'IRVE en résidentiel collectif :

- **la solution des opérateurs d'IRVE** : le GRD installe un accès dédié au Réseau Public de Distribution d'électricité pour le service de recharge d'un opérateur ;
- **la solution relevant du Réseau Public de Distribution d'électricité** : le GRD installe le Réseau Public de Distribution d'électricité dans le parking ainsi qu'un compteur sur les places des résidents le demandant.



**Solution des opérateurs d'IRVE**



**Solution relevant du réseau public de distribution**

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE GERE PAR RET POUR DES BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES.

Fiche de renseignements à retourner dûment complétée et signée avec tous les justificatifs demandés

Référence interne : N° d'affaire .....

<b>1. COORDONNEES</b>	
<b>Vos Coordonnées</b>	
Nom, Prénom (si particulier) * Société (si professionnel)	
N° de SIRET (si "professionnel/Société")	
N° et nom de la voie	
Code Postal	
Commune	
Téléphones (mobile et fixe) *	/
Mail *	
Statut dans la copropriété *	<input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Conseil syndical/syndic <input type="checkbox"/> Bailleur <input type="checkbox"/> Installateur <input type="checkbox"/> Bureau d'études
<b>Votre conseil syndical *</b>	Le conseil syndical est-il informé de votre démarche ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom, Prénom de l'interlocuteur	
Téléphones (mobile et fixe)	/
Mail	
<b>Votre syndic de copropriété *</b>	Le syndic de copropriété est-il informé de votre démarche ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom / Raison sociale	
Nom, Prénom de l'interlocuteur	
Téléphones (mobile et fixe)	/
Mail	

2. VOTRE RESIDENCE		
La résidence		
Nom de la résidence		
N° et nom de la voie *		
Code Postal *		
Commune *		
N° de parcelle (section et numéro)		
Age du bâtiment *	<input type="checkbox"/> Moins de 2 ans <input type="checkbox"/> Plus de 2 ans	
Nature du bâtiment *	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Mixte	
Type de parking *	<input type="checkbox"/> Intérieur <input type="checkbox"/> Extérieur	
Type de chauffage du bâtiment *	<input type="checkbox"/> Electricité <input type="checkbox"/> Combustible (gaz, ...)	
Nombre de places de stationnement *		
Mode d'attribution des places *	<input type="checkbox"/> Attribuées	<input type="checkbox"/> Libres
Le parking est-il classé ERP (Etablissement Recevant du Public) ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

3. VOTRE BESOIN	
<p>Plusieurs architectures de raccordement sont possibles pour installer des points de recharge dans le parking de votre immeuble. Vous pouvez sélectionner, ci-dessous, l'architecture souhaitée. Si vous ne savez pas ou si vous souhaitez comparer plusieurs architectures de raccordement, veuillez cocher la case adéquate et vous laisser guider.</p>	
<input type="checkbox"/> Je souhaite la création d'une colonne horizontale et le raccordement de plusieurs points de livraison (Solution GRD) merci de compléter la <b>partie 3.1 *</b>	
<input type="checkbox"/> Je souhaite le raccordement d'un unique Point de Livraison dédié à la recharge de véhicules (Opérateur IRVE privé) merci de compléter la <b>partie 3.2 *</b>	
<input type="checkbox"/> Je ne sais pas et/ou je souhaite comparer plusieurs solutions de raccordement	
<p><b>Important :</b></p>	<p>Si vous souhaitez la création d'une colonne horizontale ou le raccordement d'un unique point de livraison, et cochez la case correspondante, RET étudie votre demande et vous envoie une Proposition de Raccordement.</p> <p>A l'inverse, si vous ne savez pas ou souhaitez comparer les différentes solutions, RET étudie votre demande et vous envoie un dossier synthétisant, pour chaque architecture de raccordement, le périmètre des prestations de RET et leur coût estimatif. Ce dossier contribue à déterminer l'architecture de raccordement la plus adaptée à votre besoin. Une fois votre besoin clarifié et l'architecture de raccordement choisie, RET vous envoie la Proposition de Raccordement adaptée.</p>

### 3.1 Je souhaite la création d'une colonne horizontale et le raccordement de plusieurs points de livraison (Solution GRD)

#### Votre parking \*

NIVEAU	PARKING INTERIEUR (SOUTERRAIN)			PARKING EXTERIEUR		
	Nombre total de places / box*	Nombre de places à équiper d'un point de charge (au moment de la demande 20% minimum)*	Nombre de places à équiper à long terme (70% au minimum)*	Nombre total de places / box*	Nombre de places à équiper d'un point de charge (au moment de la demande 20% minimum)*	Facultatif : Nombre de places à équiper à terme (70% minimum)*
Exemple : R-1	100	5	30	-	-	-

#### Informations complémentaires sur votre parking et votre bâtiment

Puissance de raccordement de l'infrastructure de recharge « P IRVE » *	
_____ kVA	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas

### 3.2 Je souhaite la création d'un nouveau point de livraison (Solution opérateur IRVE)

Puissance de raccordement de l'infrastructure de recharge *	
_____ kVA	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas

## 4. DETAIL INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

Le raccordement est-il exclusivement dédié à la recharge de véhicules électriques ? *		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Cocher « Oui » si le(s) point(s) de livraison créé(s) est(sont) exclusivement dédié(s) à l'alimentation électrique des bornes de recharge. De fait, ce(s) point(s) de livraison n'alimente(nt) pas d'autres usages.			
Si oui à la question précédente, la(les) borne(s) de recharge est(sont)-elle(s) accessible(s) au public *		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Une borne accessible au public est, au sens du décret 2017-26 du 12 janvier 2017, un point de recharge, exploité par un opérateur public ou privé, auquel les utilisateurs ont accès de façon non discriminatoire.			
Si oui à la question précédente, je déclare qu'aucune autre demande de raccordement répondant aux critères ci-dessus n'a été faite depuis moins d'un an et à une distance inférieure à 100 m *		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si oui aux questions précédentes, j'atteste l'exactitude des informations saisies ci-dessus et suis informé que toute déclaration mensongère est susceptible d'être punie par les articles 441-1, 441-6 et 313-1 du code pénal.		<input type="checkbox"/> Cocher la case pour attester	
Nombre de points de recharge *			
Type de borne *	<input type="checkbox"/> Recharge uniquement		<input type="checkbox"/> Recharge / réinjection
Usage de la borne *	<input type="checkbox"/> Immeuble d'habitation	<input type="checkbox"/> Locaux professionnels	<input type="checkbox"/> Voie publique ou parking public
		<input type="checkbox"/> Bureaux / commerces / loisirs	<input type="checkbox"/> Autres Précisez :



**FICHE N°1**

**DESSERTTE HORIZONTALE IRVE - PLACES DE PARKING**

Nom du projet/niveau : .....

Référence Place Parking	A équiper dès le début ?	A équiper plus tard ?
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		

Référence Place Parking	A équiper dès le début ?	A équiper plus tard ?
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
32		
33		
34		
35		
36		
37		
38		
39		
40		
41		
42		
43		
44		
45		
46		



**MANDAT SPECIAL DE REPRESENTATION POUR UN OU PLUSIEURS RACCORDEMENTS  
AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Entre les soussignés :

<b>Le Mandant</b>
Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Société : ..... Représentée par : .....
Titre / fonction dûment habilité(e) à cet effet : .....
Adresse : .....

Ci-après désignée par « Le Mandant »,

<b>Le Mandataire :</b>
Société : ..... Représentée par : .....
Titre / fonction dûment habilité(e) à cet effet : .....
Adresse : .....

Par le présent mandat spécial, le Mandant donne pouvoir au Mandataire et à lui seul d'effectuer, en son nom et pour son compte, les démarches nécessaires auprès de la Régie d'Electricité de Thônes (RET), gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, sur la commune concernée par cette opération, pour le raccordement du site dont il est le maître d'ouvrage et dont la désignation et la localisation géographique suivent.

Dans le cadre de ce mandat, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, pour chaque site à raccorder, de :

- Gérer la partie administrative de la demande de raccordement
- Signer en son nom et pour son compte la Proposition Technique et Financière (PTF) de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du Mandant.
- Procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement.

En considération du présent mandat spécial, le Mandataire pourra notamment demander auprès des services compétents de la RET, la communication de toute information confidentielle concernant le Mandant, au sens du décret n°2001-630 du 16 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité. Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du site dont le mandant est Maître d'ouvrage et dont l'identification et la description figurent au présent mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Désignation du site dont le raccordement au réseau public de distribution est à réaliser :

Adresse : .....

Nature et durée du mandat :

Le présent mandat spécial est donné pour le site ci-dessus mentionné. Il prend effet à la date de sa signature. Il prend fin lors de la mise à disposition par la Régie d'Electricité de Thônes des ouvrages de raccordement de ce site.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des Parties, qui reconnaît en avoir reçu communication.

LE MANDANT	LE MANDATAIRE
<i>Nom, Prénom, Société et cachet :</i>	<i>Nom, Prénom, Société et cachet :</i>